

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

12 MARS 2025

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 12 mars 2025. Sont présents : Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Est absent Monsieur Marco Lavoie.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2025-03-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption des états financiers 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025
5. Approbation des comptes à payer (87 275,58 \$) ;
6. Autorisation à la MRC de Charlevoix-Est de procéder à la vente des immeubles pour taxes impayées et approbation de la liste des taxes municipales à recevoir (arrérages) ;
7. Adhésion 2025 à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Autorisation à Monsieur Daniel Boies (320 \$ avant taxes) ;
8. Entériner le paiement de la facture no 36752 pour les travaux d'audit des états financiers (100 % des travaux) du cabinet Benoît Côté, comptable professionnel agréé Inc. au montant de 7 762, 50 \$ avant taxes ;
9. Centre récréatif Aimélaquois – Entériner la signature des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au 31 décembre 2024 ;
10. Autorisation pour retirer la personne morale « Centre récréatif Aimélaquois » (NEQ 1165860504) à titre d'assurer additionnel à la couverture d'assurance ;
11. Recommandation de paiement de la facture no 871523 de EXP pour les frais professionnels en ingénierie dans le projet de climatisation

du centre récréatif Aimélaquois au montant final de 5 070,40 \$ avant taxes ;

12. Entériner l'acceptation de la soumission Habitat réfrigération pour l'installation de thermopompes incluant les travaux électriques au montant de 37 100 \$ avant taxes ;
13. Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Solution efficace d'Hydro-Québec;
14. Recommandation de paiement de la facture no 10895 de l'OBV-Charlevoix-Montmorency pour la rédaction d'un document expliquant la problématique de gestion des eaux de ruissellement potentiellement responsable de la salinisation du lac Sainte-Marie au montant de 1 740,20 \$ avant taxes ;
15. Entériner l'acceptation de l'offre de services professionnelle de l'OBV-Charlevoix-Montmorency pour l'analyse de la contamination des tributaires du lac Sainte-Marie par l'eau de ruissellement provenant de la route 138 et du chemin Principal (échantillonnage) au montant de 1 863,92 \$ avant taxes;
16. Recommandation du paiement (1) – Facture no 0140669 de CFS pour l'acquisition d'équipements respiratoires pour le service de protection incendie (soumission D202501123-3-résolution 2025-02-28) au montant de 7 295,25 \$ avant taxes;
17. Acceptation de l'offre de services-conseils de Campor pour la rédaction d'un devis technique pour un plan d'entretien des étangs aérés – mesures échantillonnages et analyses et autorisation de signature (montant forfaitaire de 21 116,23 \$ avant taxes plus taux horaire) ;
18. Inspection des fosses septiques du lac Nairne – Acceptation de l'offre de services de Geos ; POINT REPORTÉ
19. Acceptation et autorisation de signature de l'entente de service d'inspection, d'émission de permis et certificat ainsi que d'autres services connexes concernant l'application de la réglementation d'urbanisme ;
20. Autoriser le dépôt des demandes d'aides financières pour le réseau routier 2025- Volet PPA-ES et PPA-CE ;
21. Acceptation de la soumission no 2873 de MTQ Marquage Traçage Québec pour le marquage de lignes au montant de 7 892 \$ avant taxes ;
22. Autorisation de paiement de la facture no 65603 de Ok Pneus pour l'achat et l'installation de pneus pour le tracteur au montant de 2 934,80 \$ avant taxes;
23. Dons et Commandites
 - a) Club Lions Clermont-La Malbaie- Activité de financement (50\$)
 - b) Chasse aux trésors de Charlevoix – Demande de commandite – catégorie bronze (100 \$);
 - c) Gala de la Reconnaissance de l'école secondaire du Plateau – Demande de commandite (100 \$) ;
24. Correspondance
25. Divers :
 - a)
26. Suivis des membres du conseil;
27. Période de questions;
28. Levée de la séance.

2025-03-02

3. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter tel que rédigé, le rapport financier et du vérificateur pour l'année 2024 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

2025-03-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2025

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025.

2025-03-04

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de février 2025 au montant de quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-quinze dollars et cinquante-huit cents (87 275,58 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2025-03-05

6. AUTORISATION À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET APPROBATION DE LA LISTE DES TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR (Arrérages) ;

Il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, avant le 20 mars 2025, la liste des personnes n'ayant pas acquitté leurs taxes pour l'année 2023-2024 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes impayées (arrérages) et que ceux-ci en ont pris connaissance et approuvent cette liste.

QUE le conseil autorise celle-ci à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

2025-03-06

- 7. ADHÉSION 2025 À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC (AGSICQ) – AUTORISATIN À MONSIEUR DANIEL BOIES (320 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion de monsieur Daniel Boies à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) au montant de 320 \$ avant taxes.

2025-03-07

- 8. ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 36752 POUR LES TRAVAUX D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS (100 % DES TRAVAUX) DU CABINET BENOÎT CÔTÉ, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. AU MONTANT DE 7 762,50 \$ avant taxes**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 2024-03-15 pour l'acceptation de la proposition de services professionnels du Cabinet comptable professionnel agréé inc Benoît Côté pour les travaux d'audit concernant les états financiers pour les années 2024 et 2025 au montant estimé de 10 350 \$ avant taxes par année ;

ATTENDU QUE le paiement de la facture no 36435 correspondant à 25 % des travaux d'audit des états financiers au montant de 2 587,50 \$ avant taxes a été effectué (résolution 2025-01-21) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé au paiement de la facture no 36752 (paiement final) du Cabinet comptable professionnel agréé inc Benoît Côté pour les travaux dans le cadre de l'audit des états financiers 2024 au montant de 7 762,50 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine le paiement de la facture no 36752 du Cabinet comptable professionnel agréé inc Benoît Côté pour les travaux d'audit des états financiers 2024 (paiement final) au montant de 7 62,50 \$ avant taxes.

2025-03-08

- 9. CENTRE AIMÉLACOIS – ENTÉRINER LA SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION INTERVENUS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE les administrateurs du Centre récréatif Aimélaçois ont démissionné de leur fonction;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs assure actuellement la location des salles du Centre récréatif Aimélaquois;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le contrat type de location des salles visant les modalités de location (résolution no 2022-11-15);

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la tarification de location des salles pour l'année 2022 (résolution no 2022-11-14) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner les signatures des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs par la direction générale, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit ;

QUE le conseil entérine les signatures des contrats de location de salle intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

2025-03-09

10. AUTORISATION POUR RETIRER LA PERSONNE MORALE « CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLAQOIS » (NEQ 1165860504) À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL À LA COUVERTURE D'ASSURANCE

ATTENDU QUE la personne morale « Centre récréatif Aimélaquois » (NEQ 1165860504) à titre d'assuré additionnel à la couverture d'assurance ;

ATTENDU QUE la personne morale ne gère plus le centre récréatif Aimélaquois qui est administré par le personnel de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer la personne morale « Centre récréatif Aimélaquois » (NEQ 1165860504) à titre d'assuré additionnel à la couverture d'assurance de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise à ce que soit retiré la personne morale «Centre récréatif Aimélaquois » NEQ (1165860504) à titre d'assuré additionnel à la couverture d'assurance ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à faire parvenir à l'assurance copie de la résolution.

2025-03-10

11. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 871523 DE EXP POUR LES FRAIS PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE PROJET DE CLIMATISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS AU MONTANT FINAL DE 5 070,40 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté l'offre de service professionnelle en mécanique et en électricité climatisation des services EXP inc. par l'adoption de la résolution 2024-11-21 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture no 871523 de EXP au montant de 5 070,40 \$ avant taxes comme paiement final ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no 871523 de EXP au montant de 5 070,40 \$ avant taxes comme paiement final ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 871523 de EXP pour les services professionnels rendus au montant de 5 070,40 \$ avant taxes comme paiement final.

2025-03-11

12. ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION HABITAT RÉFRIGÉRATION POUR L'INSTALLATION DE THERMOPOMPES INCLUANT LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU MONTANT DE 37 100 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'acceptation de la soumission d'Habitat Réfrigération pour l'installation dans le Centre récréatif Aimélaçois de thermopompes incluant les travaux électriques au montant de 37 1000 \$ avant taxes :

2025-03-12

13. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME SOLUTION EFFICACE D'HYDRO-QUÉBEC

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Lise Lapointe, à déposer une demande d'aide financière au programme Solution efficace d'Hydro-Québec.

2025-03-13

14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 10895 DE L'OBV – CHARLEVOIX-MONTMORENCY POUR LA RÉDACTION D'UN DOCUMENT EXPLIQUANT LA PROBLÉMATIQUE DE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT POTENTIELLEMENT RESPONSABLE DE LA

**SALINISATION DU LAC SAINTE-MARIE AU
MONTANT DE 1 740,20 \$ avant taxes**

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté (résolution 2024-07-12) l'offre de services de l'OBV de Charlevoix-Montmorency pour le dépôt d'un rapport auprès du MTQ dans le cadre de la problématique de la qualité de l'eau du lac Sainte-Marie au montant de 1 740,20 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no 10895 de l'OBV Charlevoix-Montmorency au montant de 1 740,20 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 10895 de l'OBV Charlevoix-Montmorency au montant de 1 740,20 \$ avant taxes.

2025-03-14

- 15. ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLE DE L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY POUR L'ANALYSE DE LA CONTAMINATION DES TRIBUTAIRES DU LAC SAINTE-MARIE PAR L'EAU DE RUISSELLEMENT PROVENANT DE LA ROUTE 138 ET DU CHEMIN PRINCIPALE (ÉCHANTILLONNAGE) AU MONTANT DE 1 863,92 \$ avant taxes**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'acceptation de l'offre de services professionnelle de l'OBV Charlevoix-Montmorency pour l'analyse de la contamination des tributaires du lac Sainte-Marie par l'eau de ruissellement provenant de la route 138 et du chemin Principale (échantillonnage) au montant de 1 863,92 \$ avant taxes.

2025-03-15

- 16. RECOMMANDATION DE PAIEMENT (1) – FACTURE NO 0140669 DE CFS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE (SOUMISSION D202501123-3 – RÉOLUTION 2025-02-28) AU MONTANT DE 7 295,25 \$ avant taxes**

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté le soumission D20251123-3 de CFS lors de l'adoption de la résolution 2025-02-28 ;

ATTENDU QUE les les équipements incendies prévus à la soumission sont les suivants s'élèvent à 8 644,38 \$ avant taxes excluant les frais de transport :

ATTENDU QUE la municipalité a reçu en partie les équipements prévus ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no 0140669 de CFS pour une partie des équipements prévus au montant de 7 295,25 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 0140669 de CFS pour une partie des équipements prévus au montant de 7 295,25 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus non affecté pour le paiement de cette facture.

2025-03-16

17. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES - CONSEIL DE CAMPOR POUR LA RÉDACTION D'UN DEVIS TECHNIQUE POUR UN PLAN D'ENTRETIEN DES ÉTANGS AÉRÉS – MESURES ÉCHANTILLONNAGES ET ANALYSES ET AUTORISATION DE SIGNATURE (MONTANT FORFAITAIRE DE 21 116,23 \$ avant taxes plus taux horaire)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la soumission du 4 mars 2025 au montant forfaitaire de 21 116,23 \$ avant taxes de Campor pour les travaux professionnels suivants :

- Mesure d'accumulation des boues ;
- Échantillonnage et analyses (boue liquide) ;
- Mesures d'accumulation des boues, échantillonnage et analyses (boues liquides) réalisées au même moment ;
- Échantillonnage et analyses (boues déshydratées) ;

QUE le Conseil accepte également le tarif de 174 \$ / heure pour le technicien pour la surveillance de chantier incluant le véhicule de service.

18. INSPECTION DES FOSSES SEPTIQUES DU LAC NAIRNE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE GEOS

POINT REPORTÉ

2025-03-17

19. ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION, D'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICAT AINSI QUE D'AUTRES SERVICES

CONNEXES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu l'entente de service d'inspection, d'émission de permis et certificat ainsi que d'autres services connexes concernant l'application de la réglementation d'urbanisme de la part de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU que l'entente prévoit l'ensemble des modalités se rapportant à celle-ci ;

ATTENDU que le paiement pour l'entente de services est réparti en trois versements ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil accepte l'entente proposée par la MRC de Charlevoix-Est pour le service d'inspection, d'émission de permis et certificat ainsi que d'autres services connexes concernant l'application de la réglementation d'urbanismes ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ladite entente.

2025-03-18

20. AUTORISER LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE RÉSEAU ROUTIER 2025 – VOLET PPA-ES ET PPA - CE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs doit déposer les demandes d'aides financières pour le réseau routier pour le Volet PPA-ES et PPA-CE pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE des travaux de réparation sont nécessaires pour la conservation de l'état de nos routes;

ATTENDU QUE les travaux de voirie suivants seraient à effectuer en 2025 :

- Chemin du lac Nairne	
o Creusage de fossé sur 950 mètres	9 500 \$
o Pose et asphaltage pour l'installation d'un ponceau de 18 pouces en acier	7 500 \$
- Rang Saint-Thomas	
o Achat de 4 ponceaux plastic de 12 pouces	1 550 \$
o Creusage de fossé sur 1 600 mètres	16 000 \$
-Chemin Trudel :	
o Creusage de fossé sur 750 mètres	7 500 \$
o Ajout de 100 tonnes de MG-20	4 500 \$
-Chemin du Pied-des-Monts	
o Refaire le ponceau de 12 pouces vis-à-vis le 85	6 000 \$
o Pose d'asphalte (couche unique) 150 tonnes	27 000 \$

o Creusage de fossé sur 1 000 mètres	10 000\$
-Rue de la Réserve	
o Retrait de la roche et réparation asphalte	7 000 \$
-Rue Larouche	
o Creusage de fossé sur 150 mètres	1 500 \$

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux sont estimés à 98 050 \$;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour effectuer de tels travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande au ministère des Transports une aide financière pour les travaux ci-dessus mentionnés.

2025-03-19

21. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 2873 DU MTQ MARQUAGE TRAÇAGE QUÉBEC POUR LE MARQUAGE DE LIGNES AU MONTANT DE 7 892 \$ \$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité a invité des entreprises à déposer des propositions de prix pour le traçage des lignes de rues;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

- L'entreprise Marquage Traçage Québec inc., au montant de 7 892 \$ avant taxes ;
- L'entreprise DMA marquage routier (Durand Marquage et Associés) inc., au montant de 8 121,60 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Marquage Traçage Québec inc. au montant de 7 892 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'acceptation de la soumission No 2873 de Marquage Traçage Québec inc. au montant de 7 892 \$ avant taxes pour les travaux de traçage de lignes de rue.

2025-03-20

22. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 65603 DE OK PNEUS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE PNEUS POUR LE TRACTEUR AU MONTANT DE 2 934,80 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no 65603 de OK Pneus pour l'achat et l'installation de pneus pour le tracteur au montant de 2 934,80 \$ avant taxes.

2025-03-21

23. DONS ET COMMANDITES

- a) Club Lions Clermont-La Malbaie – Activité de financement (50 \$)

Sur proposition de Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'achat d'une commandite de 50 \$ dans le cadre des activités de financement du Club Lions Clermont-La Malbaie.

- b) Chasse aux trésors de Charlevoix – Demande de commandite – catégorie bronze (100 \$)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un plan de visibilité (commanditaire *Bronze*) à la Chasse au trésor de Charlevoix au montant de 100 \$.

- c) Gala de la Reconnaissance de l'École secondaire du Plateau – Demande de commandite (100 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une contribution financière de 100 \$ dans le cadre du Gala reconnaissance 2025 organisé par l'école secondaire du Plateau pour souligner la performance et la persévérance des élèves fréquentant l'établissement.

33. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 48 et se termine à 20 h 21.

2025-02-22

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 21 h 21.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 12 mars 2025, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.